

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2018

Le Conseil Municipal de LONGES, dûment convoqué le 21 août 2018, s'est réuni le 28 août 2018 à 20 heures 30 sous la Présidence de Monsieur Lucien BRUYAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Lucien BRUYAS, M. Didier TESTE, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, M. Fabrice FOND, Mme Valérie MASIULIS, M. Stéphane SABOT, M. Christophe BROSSON, Mme Yvette BONNARD, M. Joël BALLAS
Secrétaire de séance : Mme Valérie MASIULIS

Membres absents excusés : M. Marc GADOUD, , Mme Régine DUC

SEANCE DU 10 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 10 juillet 2018.

RENTREE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente la nouvelle organisation du personnel périscolaire pour la rentrée. Il rappelle que Mme Agnès CHAUDET a démissionné de son poste, que le contrat d'avenir de Mme Priscilla BOIRON s'est terminé le 30 juin 2018 et que la commune a décidé de revenir aux 4 jours d'école en supprimant le temps d'activité périscolaire (TAP). Il a donc fallu revoir toute l'organisation du service périscolaire. Il précise que, pendant le temps de restauration scolaire, il est nécessaire d'avoir 5 personnes pour être en conformité avec la législation. Pour cela, un recrutement a été fait : il s'agit de Mme Manuela DALLA MONTA.

Une offre d'emploi a été diffusée pour le poste de responsable du service périscolaire mais est restée sans réponse. Une solution en interne a donc été privilégiée avec l'inscription de Mme Christelle BRET à l'examen du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD). Elle effectuera le travail administratif du service périscolaire sans la gestion du personnel qui sera dévolue à Mme Murielle BOIRON.

Le matin, l'accompagnement des enfants dans le transport scolaire de Dizimieux sera assurée par Mme Alison ANTOULIN et Mme Laëtitia SCAFI et en

remplacement Mme Yvette CROZIER. Le soir, par M. Jacques CHARLES, chargé de plus de l'entretien de l'école de 17h15 à 21h15.

L'accompagnement des enfants dans le transport scolaire de la ligne de Remillieux sera assurée matin et soir par Mme Dominique PEILLON.

L'accueil périscolaire du matin sera assuré par Mme Manuela DALLA MONTA et Mme Christelle BRET.

La surveillance de la cantine (5 personnes) sera assurée par : Mme Christelle BRET, Mme Corinne BRET, Mme Valérie DI PILLA, Mme Dominique PEILLON et Mme Manuela DALLA MONTA.

Le rôle d'ATSEM sera assuré le matin par Mme Christelle BRET et Mme Valérie DI PILLA, et l'après-midi par Mme Valérie DILLA.

L'accueil périscolaire du soir sera assurée par Mme Corinne BRET les lundi, mardi et jeudi. Le vendredi, il sera fait par Mme Manuela DALLA MONTA en présence de Mme Christelle BRET jusqu'à 18 h qui pourra ainsi recevoir les parents d'élèves.

Monsieur le Maire ajoute que le nombre d'heures consacré au ménage de l'école s'élève à 1.807 heures annuelles.

TRAVAUX A L'ECOLE CET ETE

Monsieur Didier TESTE présente au Conseil Municipal les travaux effectués à l'école durant cet été. Ils ont constitué à :

- Peindre les façades extérieures présentant une usure précoce de la lasure
- Remplacer deux portes bois par des portes alu
- Déposer les brises soleil de la classe maternelle et les incliner différemment.

Le montant total des travaux s'est élevé à 25.066,60 € TTC. Une subvention de 10.124 € a été demandé au Conseil Départemental.

**DECISION MODIFICATIVE 2018 N°2 –
BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, vu le budget primitif 2018 adopté le 3 avril 2018, vu la décision modificative du 12 juin 2018, sur proposition de Monsieur le Maire, décide de procéder aux mouvements de crédits détaillés qui se résument comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : + 3.400,00 €

Compte 2313 : + 3.400,00 €

Recettes : +3.400,00 €

Compte 10222 : - 1968,00 €

Compte 1323 : + 5368,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : + 20.285,00 €

Chapitre 011 : + 10.926,00 €

Chapitre 014 : + 3.872,00 €

Chapitre 022 : + 5487,00 €

Recettes : + 20.285,00 €

Chapitre 013 : + 7.400,00 €

Chapitre 73 : + 6.880,00 €

Chapitre 74 : + 6.005,00 €

**DECISION MODIFICATIVE 2018 N°1 –
BUDGET LOGEMENTS**

Le Conseil Municipal, vu le budget primitif 2018 adopté le 3 avril 2018, sur proposition de Monsieur le Maire, décide de procéder aux mouvements de crédits détaillés qui se résument comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article 6068 : - 127,00 €

Article 678 : + 127,00 €

TRAVAUX DIVERS

Il a été constaté une fuite d'eau entre deux appartements communaux au 400, Grande Rue due à une malfaçon de l'entreprise SANIPAC, chargée des travaux de plomberie lors de la rénovation. La fuite a été réparée mais le plafond de la salle de bains de M. et Mme GONTHIER n'a jamais été refait. Un devis a donc été demandé à

l'entreprise TBE de Trèves qui sera transmis à l'entreprise SANIPAC pour règlement.

Le chauffe-eau de la maison des associations est tombé en panne. Il a été remplacé par l'entreprise CPM.

Le réfrigérateur de la maison des associations a aussi été changé au mois de Juillet 2018.

PORTAIL DU CIMETIERE DE LONGES

Le portail de l'entrée principale du cimetière de Longes a été abimé par un entrepreneur en Juin 2018. Afin de résoudre le problème de l'entrée des camions dans le cimetière, M. Didier TESTE propose de décaler un pilier de l'entrée d'au moins 1,50 m et de remplacer le portail actuel par un portail en aluminium. Un devis dans ce sens sera demandé aux entreprises et transmis aux assurances.

TELEPHONIE

Monsieur Sylvain RIVORY expose au conseil Municipal les difficultés rencontrées par les habitants des hameaux au sud de la commune pour la réception du téléphone. Une pétition a été envoyée à la mairie qui l'a immédiatement transmise aux services d'Orange. Ce courrier a été remis au député de la circonscription, M. Jean-Luc FUGIT, au Vice-Président du Conseil Départemental, M. Renaud PFEFFER, et au Président de Vienne Condrieu Agglomération, M. Thierry KOVAKS.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal

- Du passage de l'Ecureuil, course VTT chronométré, sur le territoire de la commune le Dimanche 2 septembre 2018
- De la cérémonie d'hommage aux résistants du Mont Monnet à la croix de Remillieux le 15 septembre 2018 à 8h30.
- De l'apéritif des classes en 8 le 23 septembre 2018 à 12h00

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE A 22h15**



PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

La poste nous propose un nouveau service : le portage des repas à domicile par le facteur. La livraison serait assurée par le facteur jusqu'à 6 jours sur 7 avant 12h30. La livraison se ferait en liaison froide.

La facturation se ferait via la mairie avec prélèvement possible. Le montant moyen du repas serait de 8,50 € H.T. soit 8,97 € TTC

Afin de mettre en place ce service, il faudrait un minimum de 5 convives.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter la mairie au 04.72.49.26.60.

RAPPEL DES HORAIRES DE L'ECOLE ET DU SERVICE PERISCOLAIRE

ECOLE

Du Lundi au Vendredi (sauf mercredi) :
8h30-11h45 / 13h30-16h15

PERISCOLAIRE

Accueil périscolaire

Du Lundi au Vendredi (sauf mercredi) :
7h30-8h30 / 16h15-18h45

Restaurant périscolaire

Du Lundi au Vendredi (sauf mercredi) :
11h45-13h30

HORAIRES CARS SCOLAIRES

	S
LONGES - LE CROC	08:13
LONGES - DIZIMIEUX	08:15
LONGES - GRIFFONEY	08:18
LONGES - ECOLES	08:25

Cette ligne ne fonctionne qu'en période scolaire du lundi au vendredi (sauf le mercredi)



	S
LONGES - ECOLES	16:15
LONGES - GRIFFONEY	16:21
LONGES - DIZIMIEUX	16:25
LONGES - LE CROC	16:27

		S
LONGES - ECOLES	07:30
LONGES - LA CROIX DE TREVE	07:36
LONGES - VANEL	06:37	07:45
LONGES - NUIZIERES	06:40	07:48
LONGES - REMILLIEUX	06:44	07:52
LONGES - COMBECHEVRE	06:48	07:56
LONGES - LA CROIX DE TREVE	06:52	08:00
LONGES - LA BENARDIERE	08:12
LONGES - LA JURARIE	08:16
LONGES - ECOLES	08:19
LONGES - LE BOURG	06:59



	M	S	S
LONGES - LE BOURG	12:55	17:50
LONGES - ECOLES	16:15
LONGES - LA JURARIE	19:19
LONGES - LA BENARDIERE	16:22
LONGES - LA CROIX DE TREVE	13:03	16:34	17:58
LONGES - COMBECHEVRE	13:08	16:37	18:03
LONGES - NUIZIERES	13:10	16:39	18:05
LONGES - VANEL	13:13	16:42	18:08
LONGES - REMILLIEUX	13:20	16:49	18:15
LONGES - ECOLES	17:03



**N'OUBLIEZ PAS DE VOUS INSCRIRE
SUR LES LISTES ELECTORALES DE LA COMMUNE
AVANT LE 31 DECEMBRE 2018.**

Deux cent soixante dix familles se sont inscrites à la liste de diffusion de diverses informations en provenance de la mairie par le biais de leur adresse mail

Si vous êtes intéressé, vous pouvez transmettre votre adresse mail à la mairie :
mairie@longes.fr.

Votre adresse mail ne sera pas diffusée et restera confidentielle.

RECENSEMENT DES JEUNES POUR L'APPEL A LA DEFENSE

Les jeunes gens ayant atteint 16 ans doivent se faire recenser à la mairie le mois de leur anniversaire. L'attestation de recensement fournie est ensuite indispensable pour passer un examen, pour s'inscrire à la conduite accompagnée, ...

DECLARATIONS PREALABLES

Depuis le 10 juillet 2018, les ravalements de façades et la pose de clôtures sont soumis à une déclaration préalable auprès de la mairie.

Vous pouvez vous procurer le dossier de déclaration préalable (cerfa 13703*06) sur internet (service-public.fr) et le déposer à la mairie de Longes

Horaires d'ouverture de la mairie : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h. Le samedi matin sur rendez-vous.

INCIVILITES

Au mois de Juin, nous vous avons alerté sur les incivilités dans le village. D'autres incidents se sont déroulés. Nous vous rappelons les règles de bien-vivre ensemble

LE TROUBLE DE VOISINAGE

La notion de trouble de voisinage inclut le tapage nocturne, mais aussi le tapage diurne, les odeurs ou encore, certains comportements tels que les dégradations, les violences, les menaces...

Tels que : Bruit de tondeuses, chien aboyant continuellement en dehors des heures autorisées qui sont :

Les jours ouvrables : de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 h 30

Les Samedis de : 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures,

Les dimanches et jours fériés de : 10 heures à 12 heures

LES ORDURES, LES DECHETS ET MATERIAUX

Les sacs déposés en dehors des jours légaux de ramassages traînent dans les rues, où près des containers à verres, au risque d'être éventrés et éparpillés un peu partout.

Désolant spectacle dans notre village qui se bat pour avoir une bonne image ; certains préfèrent polluer plutôt que de se rendre dans une déchetterie, où préfèrent en donner une image dégoûtante.

L'accès pour évacuer du remblai sur le stockage à côté du lavoir est soumis à autorisation de la mairie

L'essentiel étant de ne plus les avoir sous leurs yeux mais de les mettre ceux yeux des autres !! Des gestes souvent égoïstes, qui peuvent même se révéler inconscients quand on connaît la dangerosité de certains produits qui doivent être traités. Protection de l'environnement oblige. Que laisserons-nous à nos enfants !

LE STATIONNEMENT

Le stationnement de tout véhicule sur les trottoirs est une plaie pour les piétons, obligeant ceux-ci à marcher sur la route. Laissez le trottoir pour "trotter". Pensez aux personnes âgées, aux enfants, aux handicapés et aux marmans avec landaus.

Ne stationnez pas non plus devant les entrées des maisons (souvent de vos voisins).

LA JEUNESSE

C'est à vous parents, d'assurer la sécurité et la surveillance de vos enfants et c'est, dès le plus jeune âge qu'ils doivent apprendre ce qu'ils ne peuvent pas faire et surtout ce qui est interdit.

Un enfant ne doit pas jouer sans surveillance dans une impasse ou une rue qui est un espace public et non un terrain de jeu. En cas d'accident cause par votre enfant, vous parents êtes seuls responsables!

Des ados s'amusant sur la place de l'église cela parait normal !

Des ados s'amusant à détruire les parterres de fleurs, etc... **NON.**

La station d'épuration de Longes a été visité, surement par des adolescents. Un acte qui peut être très dangereux.

Le toit du lavoir a été encore dégradé par des jets de pierre. IL avait été complètement réparé l'année dernière par une équipe de bénévoles.

LES ANIMAUX

Propriétaires et possesseurs d'animaux de compagnie en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures afin d'éviter des incidents.